
AVIS

8 décembre 2022

PLAN D' ACTIONS GIEC NORMAND – ANNÉE 1

Rapporteur : M. André BERNE
Résultat du vote : Unanimité



La Région Normandie a mis en place un GIEC normand, fin 2019, dont les travaux ont porté sur 8 thématiques et ont été diffusés tout au long de l'année 2021 auprès des acteurs politiques et socio-économiques du territoire, afin de les amener à « amplifier leurs actions d'atténuation du changement climatique et adaptation à ses conséquences ». A la suite de ces travaux, la Région présente son plan d'actions, élaboré en mobilisant les services régionaux ainsi que différents acteurs et partenaires régionaux. La Région entend ainsi s'appliquer « à elle-même cette incitation à agir plus vite et plus fort en matière d'atténuation et d'adaptation ».

Outre le plan d'actions en tant que tel, le rapport indique que la Région engagera en 2023 « une démarche profonde de restructuration et priorisation des politiques régionales, pour les rendre plus climatiquement neutres ou positivement contributives à la réduction des émissions de GES », en s'attachant à « traiter en priorité les compétences et politiques de la Région les plus impactantes au plan climatique ».

Le plan d'actions GIEC normand comprend 8 grandes thématiques et 34 actions. Il a vocation à être amplifié et enrichi par de nouvelles actions dans les années à venir. Le rapport décrit pour chaque thématique un certain nombre d'actions déjà engagées par la Région en matière d'atténuation ou d'adaptation (Plan Normandie Bâtiments durables, soutien aux EnR – méthanisation, bois-énergie, solaire, hydrogène –, investissements en faveur du ferroviaire et de l'intermodalité, stratégie en faveur de l'économie circulaire, Stratégie régionale pour la biodiversité, politique agricole et sylvicole, plan protéines végétales, Notre Littoral pour demain...). Il décline ensuite des actions nouvelles ou récemment engagées.

Parmi ces huit thématiques, certaines actions concernent notamment, sans exhaustivité :

- la sobriété (financement incitatif aux économies d'énergie et d'eau et à la réduction des déchets au sein des lycées, plan sobriété de la Région...);
- les mobilités (poursuite de l'expérimentation de l'usage de carburants produits à partir de colza sur la ligne Paris-Granville, plan mobilité durable pour les festivals normands, verdissement du parc régional d'autocars de l'EPIC régional ENTPR¹ notamment via le recours au bio-GNV);
- l'économie circulaire (réemploi des ordinateurs portables des lycéens);
- les ressources naturelles et l'agriculture (Opération Normandie Haies, proposition de menus végétariens quotidiens dans les lycées publics, contrats de transition afin de réduire les émissions de GES des exploitations agricoles);
- l'adaptation des activités (amélioration de la résilience des piscicultures, projets pilotes de relocalisation d'activités littorales, politique « L'eau demain en Normandie », conception et entretien des espaces extérieurs des lycées adaptés au changement climatique, aménagement d'espaces publics intégrant les enjeux d'atténuation et d'adaptation dans le cadre du FEDER– avec 33,7 M€ fléchés sur la période 2021-2027);
- l'innovation et la recherche (compléter les connaissances sur le changement climatique en réponse aux besoins identifiés par le GIEC normand, recherche sur les zones humides et réflexion sur les PSE pour favoriser leur préservation, innovation numérique en faveur du climat...);
- la formation (former et faire connaître les métiers et formations en lien avec le changement climatique : efficacité énergétique des bâtiments, EnR, maintenance éolienne...);
- la sensibilisation (mobiliser via les actions de Culture scientifique technique et industrielle (CSTI), Trophées Sport-Climat, diffuser les pratiques numériques responsables dans le cadre de la formation professionnelle

¹ Etablissement normand de transports publics routiers.

en favorisant réemploi et allongement de la durée de vie des matériels...).

Le plan d'actions GIEC normand comprend ainsi un ensemble d'actions, de nature et de portée variables, qui ne peuvent faire l'objet de descriptions et observations détaillées dans le cadre du présent avis.

Le CESER observe favorablement l'expérimentation devant être conduite dans les lycées afin de mettre en œuvre une gestion des espaces extérieurs favorable à l'atténuation et l'adaptation (via la création d'îlots de fraîcheur et la végétalisation de ces espaces notamment), tout en considérant que le nombre de lycées prévus (2 à 3) apparaît faible au regard du nombre de lycées et de la dynamique observée sur ces sujets.

De façon plus générale, le plan d'actions concerne dans une large mesure le fonctionnement interne de la collectivité dans l'exercice de ses compétences. Différentes actions mobilisent cependant davantage des partenaires et acteurs extérieurs.

Comme observé plus haut, le rapport annonce également une refonte et une priorisation des politiques régionales afin d'y intégrer pleinement les enjeux d'atténuation et d'adaptation. Dans son étude sur le climat réalisée en 2020², le CESER appelait déjà à un « réexamen de l'ensemble des politiques régionales sous l'angle du climat ». Tout en saluant la dynamique et la prise de conscience favorisées par la diffusion des travaux du GIEC normand, d'une part, ainsi que la prise en compte croissante de ces enjeux observée au sein des politiques régionales, d'autre part, le CESER observe néanmoins que cette démarche d'ensemble tarde à être pleinement déployée.

Le CESER souligne en outre que le plan d'actions comporte peu d'éléments relatifs au développement économique – exceptées les politiques agricoles et sylvicoles –, alors même qu'il s'agit d'une compétence régionale d'importance. Il rappelle ici à nouveau sa position en faveur de la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides et subventions régionales, afin de s'assurer que les actions et projets soutenus contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ou ne s'y opposent pas.

Le rapport s'achève en indiquant qu'un bilan du plan sera établi, notamment en considérant l'impact carbone de ces actions. Ainsi, le Bilan carbone de la collectivité (réalisé en 2021), « sera reconduit tous les trois ans [et] permettra de mesurer précisément la contribution du plan d'actions GIEC Normand à la réduction des émissions de GES ».

Sur ce dernier point, et s'il a bien observé le fait que nombre d'actions sont effectivement tournées vers l'action interne de la collectivité, le CESER souligne que la Région a une capacité d'action qui dépasse son propre bilan carbone en tant que collectivité. Si la lutte contre le changement climatique concerne bien entendu l'ensemble des collectivités territoriales et des EPCI, des acteurs économiques et sociaux, ainsi que des citoyens, la Région dispose de compétences en matière d'aménagement du territoire et de transports, de développement économique et d'environnement, qui lui permettent de peser en partie sur la réduction des émissions à l'échelle de son territoire. De ce point de vue, et en considérant tant les alertes formulées par le GIEC international que le GIEC normand sur l'urgence à agir face au dérèglement climatique, le CESER considère que le plan d'actions présenté apparaît relativement modeste, ne déployant pas l'ensemble des compétences régionales et supposant d'être renforcé dans les années à venir afin de mettre en cohérence l'ensemble des politiques pour les rendre « plus climatiquement neutres ou positivement contributives à la réduction des émissions de GES ».

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considération les observations formulées dans le présent avis.

² CESER de Normandie, *Enjeux climatiques : comment les collectivités normandes peuvent agir !*, décembre 2020.

Déclarations des groupes

Déclaration de Mme Catherine KERSUAL

Au titre de l'Union Fédérale des Consommateurs Que choisir en Normandie

Au nom de la représentation de l'Association de défense des consommateurs, je voulais réagir au petit paragraphe concernant l'éco-conditionnalité des aides et subventions régionales. Je suis totalement pour, car, sur un territoire, on se tient tous par la main ; mais dans le contexte actuel, pour que les entreprises se mettent en conformité avec les objectifs d'atténuation du changement climatique, il faut les aider.

Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD

Au titre de Personnalité Qualifiée au titre de l'environnement

Je rejoins ce qui a été demandé par la Vice-Présidente de la Région concernant la pastille verte. Cela peut être aussi une pastille Crit'air, évaluée par rapport à l'atténuation ou l'adaptation.

Il ne faut pas oublier les solutions fondées sur la nature, et la COP 15 nous le démontre, la sauvegarde de la biodiversité est un moyen de sauvegarder notre planète et de ralentir le changement climatique.